



woxobe

Signé, scellé, livré...
numériquement

Une nouvelle plateforme pour une communication
numérique confidentielle et juridiquement
recevable

Kit d'information



Sommaire

03

Signé, scellé, livré...
numériquement

04

Woobe, c'est pour
qui ?

05

Woobe, comment
ça marche ?

09

Woobe, « quand le
virtuel devient légal »

11

Sécurité et
confidentialité

15

Woobe, combien ça
coûte ?

16

À propos de Woobe

17

Ils nous font
confiance

18

Ils parlent de nous

19

Questions-réponses

20

Exemples
d'applications





Signé

scellé

livré...numériquement

Jusqu'à présent, aucune technologie numérique n'a pu garantir irrévocablement l'identité de ses utilisateurs. Au regard de la loi, les mots de passe, les codes secrets, la plupart des signatures électroniques et même les empreintes digitales statiques ont manqué à leur raison d'être : *prouver de manière irréfutable que l'utilisateur du système est bien la personne qu'elle prétend être*. C'est essentiel lorsque le contenu est confidentiel, critique ou a pour vocation d'être légalement contraignant.

Désormais, grâce au système biométrique unique de Woobe, une information peut être signée, scellée et livrée numériquement sur le net en toute confiance. Les correspondants peuvent se trouver n'importe où dans le monde, pourvu qu'ils aient accès à un ordinateur et connecté le dispositif d'identification Woobe.

Woobe garantit la valeur légale des échanges numériques en identifiant de manière irrévocable les auteurs des contenus, les expéditeurs, les destinataires et tous les tiers autorisés à chaque étape critique, grâce à la vérification dynamique des empreintes digitales. Autre aspect essentiel, le consentement de l'utilisateur est intégré dans le processus.

Woobe assure également la confidentialité totale des données dont le déchiffrement n'est possible que par les individus autorisés. Chaque transaction est authentifiée, sa date et son heure sont enregistrées, apportant une confirmation précise aux utilisateurs et, si nécessaire, aux instances judiciaires.

Grâce à une technologie qui apporte une preuve légale irrévocable, Woobe garantit la confidentialité des données en éliminant la nécessité de les stocker dans une base de données centralisée. Il s'agit de l'unique solution qui répond aux normes internationales les plus strictes sans créer de fichier central de données à caractère personnel. À ce titre, Woobe a déjà reçu l'aval de la CNIL. Woobe satisfait aux règlements sur les communications électroniques et la confidentialité des données établies par les Nations Unies, l'Union européenne et l'OCDE, et transposées dans les diverses législations, y compris la directive européenne 1999/93/EC et celle 910/2014 sur l'utilisation des signatures électroniques dans les contrats numérisés.

Ergonomique et intuitif, le système de Woobe est compatible avec Microsoft Windows et le sera bientôt avec tous les principaux systèmes d'exploitation, y compris mobiles. Avec une carte à puce personnelle Woobe et un dispositif d'identification portable (combinant lecteur de carte et scanner dynamique d'empreintes digitales), l'utilisateur peut accéder au système dans l'environnement numérique de son choix.

Issu d'un concept développé par un ancien magistrat, Woobe est actuellement utilisé par toujours plus d'auditeurs, d'avocats et d'autres professionnels qui doivent pouvoir s'appuyer sur un mode de communication à toute épreuve dans un environnement juridiquement parfait.

Woobe, c'est pour qui ?

4

Le système de Woobe est conçu pour tout type d'organisation et tout particulier souhaitant conclure un contrat juridiquement contraignant ou communiquer numériquement avec le plus haut niveau de confidentialité et de sécurité des données.

Applications potentielles :

- ▶ Offrir une garantie financière, une lettre de crédit
- ▶ Signer un devis, émettre un bon de commande
- ▶ Donner des instructions à un fournisseur
- ▶ Annoncer une assemblée générale aux administrateurs
- ▶ Obtenir la preuve de l'envoi ou de la réception d'un document important
- ▶ Partager des informations très sensibles de l'entreprise
- ▶ Assurer la sécurité des échanges en situation de télétravail
- ▶ Signer ou approuver les modifications d'un contrat
- ▶ Toute autre action nécessitant une totale confidentialité, traçabilité et validité légale

Au-delà des professionnels de l'univers juridique, Woobe suscite un intérêt croissant de la part des auditeurs, avocats et autres professionnels qui doivent pouvoir s'appuyer sur un mode de communication à toute épreuve dans un environnement juridiquement contraignant. Il suscite également un intérêt croissant au sein d'organisations à la recherche de moyens de gérer les risques associés à la protection des données.

“ Woobe a résolu l'incertitude des transactions numériques, sans parler des importants gains de productivité. ”

Philippe de Lacvivier, auditeur.

La sécurité des données, la perte de données et la cybercriminalité : un coût croissant pour les entreprises

Les dépenses mondiales de sécurité informatique atteindront **76,9 milliards de dollars en 2015**, d'après les prévisions du cabinet d'étude spécialisé Gartner. L'explosion des usages mobiles, du cloud et des médias sociaux crée de nouvelles vulnérabilités.

La réglementation de la sécurité des données est amenée à se renforcer en Europe occidentale et dans la zone Asie-Pacifique, entraînant une augmentation supplémentaire de l'investissement dans la sécurité des données. Les exemples de réglementations pertinentes comprennent :

- ▶ Les directives européennes 1999/93/EC et 910/2014
- ▶ La « Privacy Act » australienne (1988)
- ▶ Les lois de protection des données personnelles à Singapour et en Malaisie (2013)
- ▶ Les recommandations (non contraignantes) sur la protection des données personnelles en Chine (2013)

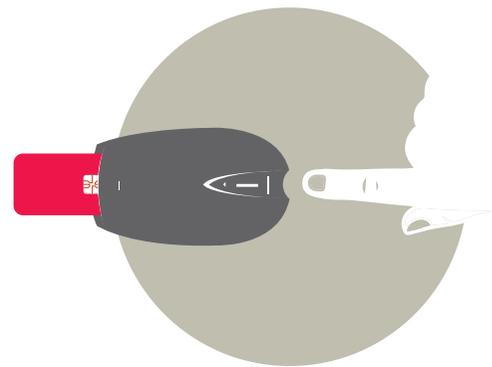
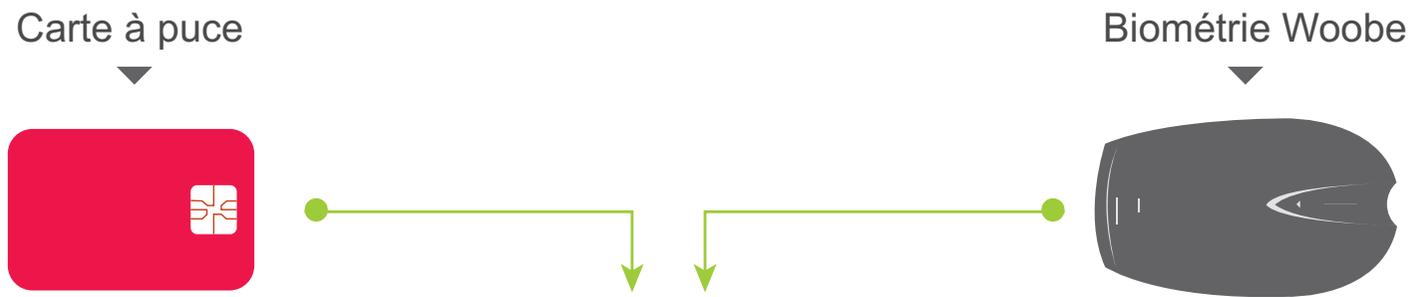
Le coût annuel moyen par entreprise des accès non-autorisés et des pertes de données s'élève à **860 000 et 586 000 dollars, respectivement**, d'après une étude mondiale effectuée en 2013 par EMC Corporation, un spécialiste du stockage des données:

- ▶ 61% des entreprises participant à l'enquête avaient subi au moins un des incidents suivants : pertes de données (29%), violation de la sécurité (23%) ou panne provoquée (37%)
- ▶ Les quatre principales conséquences identifiées sont : une réduction de la productivité des collaborateurs (45%), un manque à gagner (39%), un affaiblissement de la confiance ou de la fidélité des clients (32%) et une perte d'opportunités business (27%)
- ▶ Au niveau mondial, le coût annuel des pertes de données est estimé à 754 milliards de dollars (660 milliards d'euros)

Le préjudice subi par l'économie mondiale du fait de la cybercriminalité s'élève à plus de **400 milliards de dollars par an et continue de croître**, selon le Center for Strategic and International Studies (2014) et le spécialiste des logiciels de sécurité McAfee. Le secteur financier est particulièrement exposé, ses actifs étant les plus faciles à monétiser.

Comment ça marche ?

Woobe est facile à mettre en place et rapide d'accès à partir du poste de travail habituel de l'utilisateur (et bientôt en mobilité).

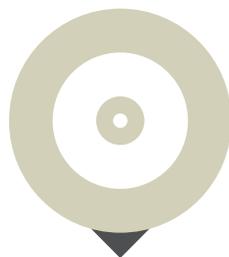


Le balayage du doigt active un applicatif qui génère une signature unique liée au document

Configuration requise



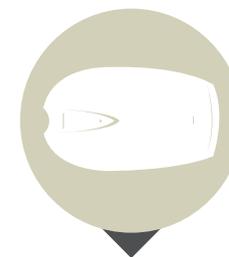
+



+



+



Un ordinateur

**Le logiciel client
Woobe**

**La carte à puce
personnelle Woobe avec
les données biométriques**

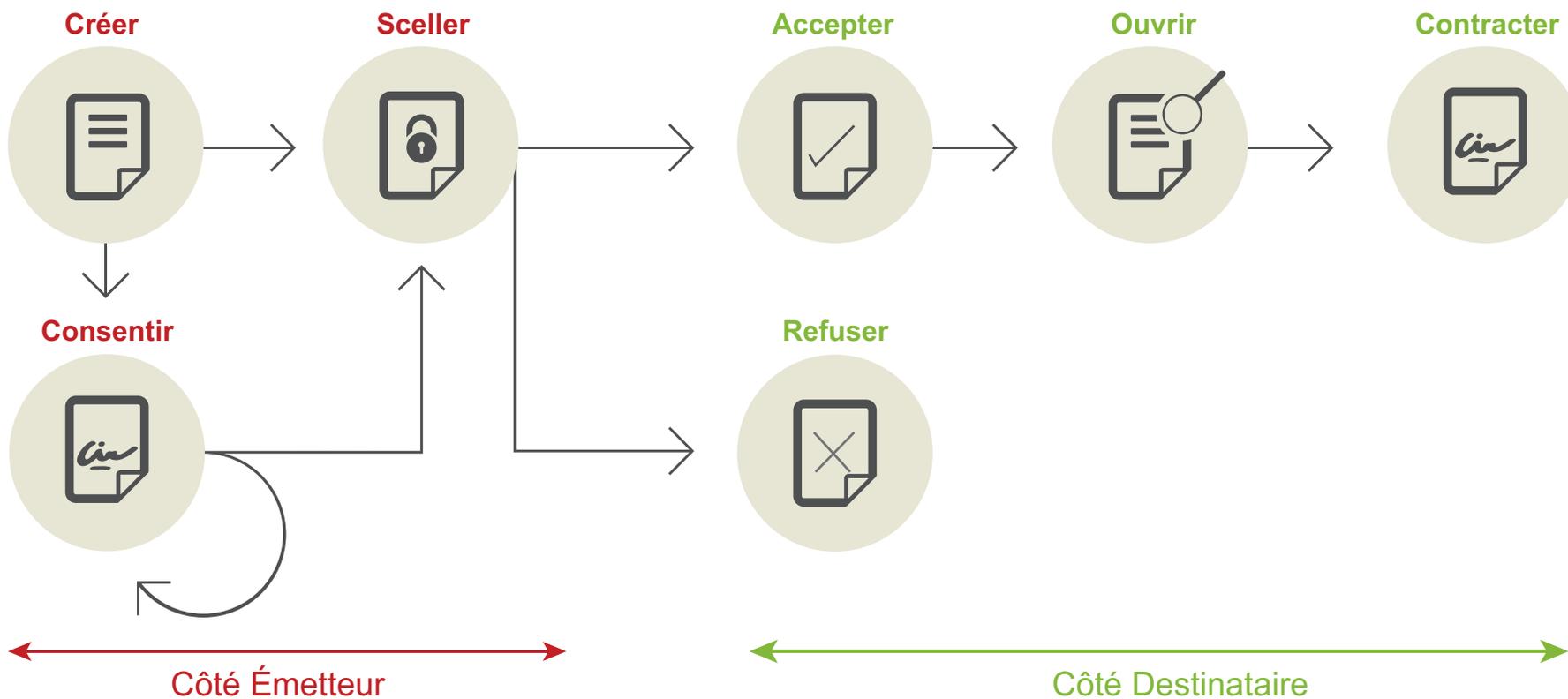
**Le dispositif
d'identification Woobe**

(Microsoft Windows 7 et versions ultérieures.
Bientôt, tous les principaux systèmes
d'exploitation, dont Apple OS X)

Les cartes personnelles Woobe et les terminaux d'identification sont disponibles sur demande, généralement dans les cinq jours suivant la demande d'ouverture d'un compte Woobe. Le module d'extension peut être téléchargé sur woobe.fr.

Pas à pas

Unique en son genre, le serveur d'échange de Woobe assure la confidentialité et la sécurité des données de bout en bout. Les documents ne sont accessibles qu'aux signataires autorisés et chaque action importante (création, modification, etc.) est traçable. Aucune donnée personnelle n'est stockée dans une base de données ni un serveur centralisé.



Woobe permet aux utilisateurs de manifester leur consentement (créer, signer, sceller, accepter, ouvrir, suivre, consulter et archiver), et de suivre toutes les étapes de l'échange.



1. Identification

L'utilisateur se connecte et insère sa carte à puce personnelle dans le dispositif d'identification Woobe (un hybride de lecteur de carte et de scanner dynamique d'empreinte digitale). En balayant un doigt sur le scanner, et si l'empreinte enregistrée sur la carte correspond à celle issue du balayage, l'utilisateur est identifié et peut accéder au système Woobe. Étant donnée l'infime probabilité (1 sur 10^{24}) de l'existence de deux empreintes digitales identiques et l'exigence supplémentaire d'un balayage de doigt conforme, cette identification à deux voies assure un niveau de sécurité imbattable tout en étant pratique et rapide.



2. Autorisation

Une fois dans l'interface de Woobe, les utilisateurs peuvent sélectionner les documents auxquels ils souhaitent accéder. Le système ne procède au déchiffrement des contenus que si l'utilisateur possède l'identité d'un propriétaire du document (éditeur, signataire, destinataire, contractant...).



3. Actions : signer, sceller, délivrer, accepter, refuser, etc.

Les utilisateurs peuvent créer, envoyer, recevoir, accepter ou même refuser, signer puis archiver les contenus en toute certitude de l'identité de chaque participant, grâce au chiffrement de Woobe. Les documents sont générés depuis Microsoft Word, votre ERP, et autres applications bureautiques et convertis au format PDF/A (la norme ISO 19005) au moyen du logiciel client Woobe. Des données structurées peuvent être associées au document en vue de traitements automatisés. Les utilisateurs peuvent signer les documents au titre de personne physique (eux-mêmes) ou morale (c'est à dire dans le cadre de leurs fonctions officielles en tant que directeur, avocat, huissier, comptable, etc.). De plus, les contenus peuvent être signés par plusieurs personnes, en accord avec les stipulations de l'auteur.

A tout moment, l'utilisateur peut copier les documents Woobe sur une clé USB, un disque partagé ou même un service de stockage en ligne, sans aucune crainte car chaque document n'est déchiffirable que par les utilisateurs autorisés, dûment identifiés avec leur carte et leur doigt. Il peut alors les transmettre à un collègue mandaté pour signer. Toutes les versions du document sont synchronisées grâce à une technologie originale, et les signatures notamment se propagent sur toutes les copies.



4. Suivi/preuve légale (en option)

Chaque transaction est authentifiée et horodatée, apportant une confirmation exacte aux utilisateurs et, si nécessaire, aux instances administratives et judiciaires. Cet historique des transactions est associé à chaque document et chaque signature peut également être vérifiée avec un code QR.

Les documents peuvent uniquement être ouverts par un utilisateur autorisé et identifié.

La puce de la carte Woobe garantit la confidentialité des documents.

L'utilisateur peut vérifier à l'aide d'un code QR l'historique du document.

« quand le virtuel devient légal »

Woobe est aujourd'hui la seule solution technologique au monde permettant de communiquer des contenus numérisés de manière légalement contraignante. Pour que les échanges électroniques puissent servir de **preuve légale**, plusieurs conditions doivent être remplies :

- ▶ **Preuve irrévocable d'identité.** L'utilisateur doit être identifié de manière incontestable à chaque étape (création du document, signature, envoi, etc.). C'est ici que l'identification à deux voies (carte + biométrie) de Woobe prend tout son sens. Aucun autre système (PIN, mot de passe...) ne permet d'assurer ce niveau de certitude nécessaire à la preuve légale.
- ▶ **Consentement irrévocable.** L'utilisateur doit pouvoir accepter et rejeter, en connaissance de cause, les contenus qui lui sont soumis. Un document n'est pas considéré comme livré tant que son destinataire n'a pas explicitement manifesté sa volonté de le relever de sa boîte à lettre. Sa capacité à l'accepter implique son droit à le refuser. A nouveau, la preuve de l'identité est critique.
- ▶ **Preuve d'accord.** Un accord doit être considéré comme définitif et irréversible, confirmé par une « signature » ou une autre forme inaltérable de consentement. Le système Woobe fabrique des preuves en exigeant des parties prenantes une nouvelle identification (avec la carte à puce et le lecteur d'empreintes digitales) à chaque acte, comme celui de « signer ».
- ▶ **Un seul document intègre et 'original' au sens du Droit.** Toute personne qui signe un accord doit être certaine que le contenu n'a pu être altéré, et que tous les participants signent exactement le même document. L'historique de toutes les actions (réception, première ouverture, signatures...) et de leurs auteurs assure une complète traçabilité.
- ▶ **Supranationalité.** Woobe répond aux exigences des réglementations internationales les plus strictes sur la confidentialité des données, l'identité, les signatures et les tiers de confiance: les recommandations de l'OCDE, la réglementation européenne (EC)45/2001, COM 2012/011 (GDPR), la directive 1999/93/CE, puis UE 910/2014 (eIDAS), et les recommandations en 1996, 1998 et 2001 de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).
- ▶ **Preuve par un tiers.** Dans un litige, l'accusation et la défense ne peuvent pas servir de témoins pour eux-mêmes. Avec Woobe, chaque action sur un document (sa création, sa signature, son envoi...) est répertoriée dans l'historique lié à ce document et répliqué sur toutes les copies. A la clôture du processus, Woobe scelle cet historique et peut être appelé pour donner la preuve de son authenticité.

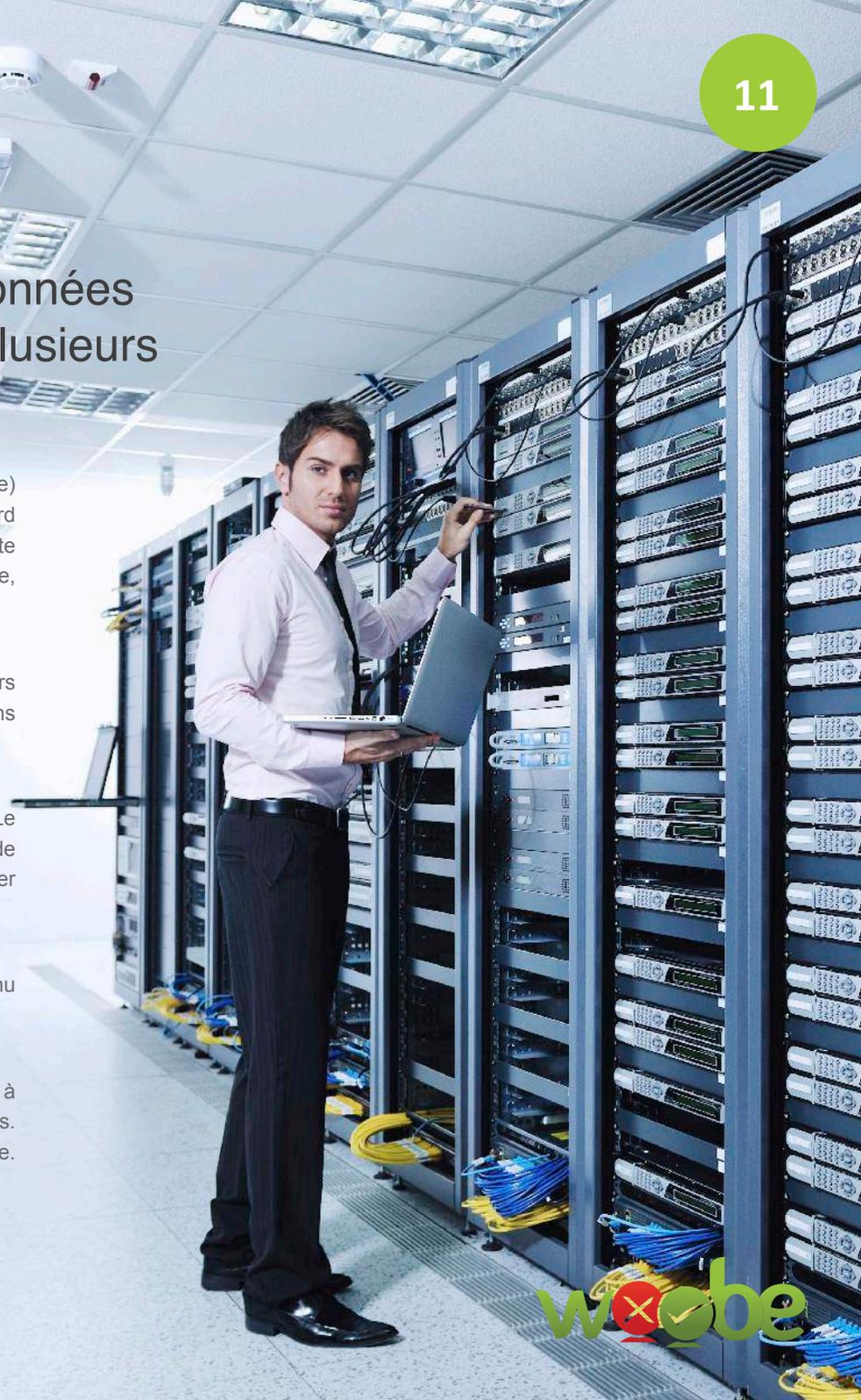
Woobe contre signature électronique au regard du droit international

Exigence réglementaire	Woobe identification biométrique dynamique et sa technologie de chiffrement à 'Transduction'	Solutions d'e-signature existantes technologies de chiffrement des Public Key Infrastructures (PKI)
Preuve irrévocable d'identité	 L'identité de l'utilisateur ne peut être usurpée : chaque action du système requiert une identification biométrique.	 Les clés peuvent être copiées et les codes PIN peuvent être prêtés ou épiés. La signature électronique fournit une indication de l'identité de l'utilisateur mais pas de preuve irréfutable.
Preuve irréfutable de signature	 L'identité irréfutable de l'utilisateur est requise pour signer un document (ou pour le sceller, l'accepter, l'ouvrir...)	 Comme l'identité de l'utilisateur n'est pas prouvée irrévocablement, la signature ne peut être considérée comme définitive.
Capacité d'agir à titre officiel (dans un rôle spécifique au nom d'une organisation)	 L'utilisateur peut se connecter et agir en tant que particulier ou en tant que représentant d'une personne morale. Il peut également mandater des individus pour agir en son nom ou les autoriser à accéder à des documents spécifiques et/ou pour des actions déterminées (signer, sceller, accepter, ouvrir...)	 Ces systèmes d'authentification ne peuvent garantir l'identité de l'utilisateur ni le titre auquel il souhaite agir. La multiplication des certificats et le partage des codes en guise de mandat détériorent encore plus les présomptions.
Preuve irrévocable de consentement	 L'utilisateur est informé de l'arrivée de tout nouveau contenu dans sa boîte Woobe et doit effectuer la démarche active de s'identifier pour accepter un document.	 L'envoi ou l'ouverture d'un document ne constituent nullement une preuve du consentement de l'expéditeur et du destinataire supposés.
Preuve par un tiers	 Le système Woobe réplique un historique de toutes les actions effectuées par chaque utilisateur sur n'importe quelle copie d'un même document original. Ce rapport exact peut servir de preuve légale.	 Ces systèmes ne peuvent que garantir l'intégrité technique des documents. Des formats comme les signatures PDF n'interdisent pas les modifications et n'offrent aucune traçabilité des livraisons. Lorsqu'un fournisseur assure un historique pour audit, celui-ci est centralisé et enfreint donc le droit à la protection des données personnelles.
Confidentialité des données	 Les données personnelles ne peuvent être consultées que par leurs propriétaires, grâce à la vérification biométrique sous contrôle de la carte à puce Woobe personnelle. Aucune donnée personnelle n'est stockée sur un serveur ou une base de données centralisée.	 Ces systèmes établissent une présomption forte (mais pas de preuve) grâce à une gestion centralisée des documents et des traces. Ils présentent donc un risque pour la confidentialité des données.

Confidentialité et sécurité des données

Woobe porte la confidentialité et la sécurité des données à un niveau légalement irréfutable en combinant plusieurs niveaux de protection :

- ▶ **Au niveau de l'utilisateur**, en stockant les données personnelles d'identification (l'empreinte digitale) sur une carte à puce plutôt que dans une base de données centralisée. La technologie « matching on card » assure une confidentialité totale des données, puisque l'information biométrique ne quitte jamais la carte à puce et ne peut être activée que lorsque l'utilisateur légitime balaie son doigt, de sa manière habituelle, sur le scanner Woobe.
- ▶ **Au niveau du document**, par le chiffrement des contenus et la limitation d'accès aux utilisateurs autorisés et identifiés par la concordance dynamique des empreintes digitales, une des solutions les plus sûres au monde (voir ci-dessous).
- ▶ **Au niveau du système**, en séparant le stockage du document des fonctions opérationnelles. Le navigateur Woobe, intégré au système d'exploitation de l'utilisateur, présente simplement une liste de documents chiffrés. L'utilisateur autorisé s'identifie par le processus biométrique de Woobe pour accéder aux documents et y effectuer des actions (ouvrir, accepter, refuser, signer, envoyer, etc.).
- ▶ **Au niveau du réseau**, en stockant les documents dans un Cloud sécurisé de Woobe. Aucun contenu ne peut être consulté sans un déchiffrement par le processus d'identification biométrique.
- ▶ **Au niveau légal**, en identifiant les utilisateurs et en conservant un historique scellé de leurs actions à chaque étape critique. Toute tentative d'altération du document est directement visible par les utilisateurs. Le consentement à tout contenu contractuel fait l'objet d'une trace détaillée qui peut servir de preuve légale.



Concordance dynamique des empreintes digitales : une méthode hautement sécurisée d'identification en deux étapes

Contrairement aux autres solutions disponibles, le processus d'identification de Woobe assure un taux d'erreur pratiquement nul (1 sur 18 millions) en combinant plusieurs éléments uniques :



Les empreintes digitales de l'utilisateur. La probabilité d'avoir deux utilisateurs aux empreintes digitales identiques est d'environ 1 sur 10^{24} . De plus, le système Woobe ne fonctionne pas avec une capture statique des empreintes (voir ci-dessous).



L'action de balayage du doigt. Au-delà de l'exactitude des empreintes digitales, l'identification Woobe nécessite la concordance du mouvement de balayage du doigt, dont la courbe de vitesse est déterminante.



La carte à puce personnelle Woobe. Chaque nouvelle tentative d'identification doit être validée par les données biométriques (empreinte digitale et balayage du doigt) contenue dans la carte à puce personnelle de l'utilisateur. Ces données ne sortent jamais de la carte, ne peuvent être ni exportées, ni copiées, ni réinitialisées. Elles ne sont donc jamais transmises à une base de données centralisée.

Une approche de la sécurité de qualité militaire

Woobe a inventé un système complètement novateur pour garantir que seuls les propriétaires d'un document peuvent y accéder, à l'aide de leurs cartes à puces personnelles et de l'identification biométrique. Les documents peuvent donc être copiés et stockés sur différents médias sans compromettre la sécurité, celle-ci étant intrinsèque à chaque document. Même dans l'hypothèse où le chiffrement d'un document Woobe était décrypté, le hacker devrait repartir de zéro pour le document suivant.

La sécurité (vraiment) au bout des doigts

Woobe utilise la technologie biométrique dite de 'matching full on card', avec un capteur thermique de balayage intégré au lecteur de carte à puce. L'utilisateur ne peut donc être identifié qu'après avoir balayé son doigt vivant sur le lecteur, de sa manière habituelle. Aucune donnée n'est saisie ou transmise à l'ordinateur de l'utilisateur, contrairement aux mots de passe : il n'y a donc rien de visible qui puisse être dérobé par un regard indiscret ou par un logiciel espion. La carte à puce de Woobe est conçue pour répondre à la norme internationale de sécurité EAL5+ (Evaluation Assurance Level 5, sur 7), qui homologue les solutions pour une utilisation militaire.

Le système de chiffrement et d'identification de Woobe est tellement robuste que les couches supplémentaires de sécurité au niveau du réseau et du stockage en deviennent accessoires. La redondance du système fournit elle une garantie de pérennité.

Pas de stockage centralisé = sécurité complète des données

La confidentialité des données personnelles n'est pas qu'un objectif : c'est une exigence. Le système Woobe assure une confidentialité complète des données personnelles, des contenus des documents et des journaux des échanges, grâce à des technologies cryptographiques éprouvées (RSA, AES-128 et RIPEMD-160).

Toutes les données personnelles sont stockées sur la carte à puce et ne peuvent être accédées que par leurs propriétaires respectifs : aucun tiers ne peut les consulter ni les modifier.

Grâce à la technologie de « matching full on card » et un système original et dédié de messagerie, les utilisateurs sont protégés des intrusions en ligne et hors d'atteinte des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et autres grands groupes privés qui exploitent nos données personnelles. Le système constitue un véritable coffre-fort, sans portes ni fenêtres pour les regards indiscrets.

Dans une version ultérieure, Woobe prévoit même d'inonder le système de faux messages, pour noyer les véritables données et empêcher même une observation statistique de l'activité.

Légalement probant en cas de besoin

« Nul ne saurait se faire la preuve à soi même ». Ainsi, Woobe peut jouer le rôle de tiers de confiance, se portant garant de l'authenticité de documents et de toutes les signatures et identités liées. Cette garantie peut être donnée sans même ouvrir les documents en question, en utilisant une technique apparentée à la cryptographie 'zero knowledge'.

De plus, seul l'utilisateur peut mandater un tiers pour, indirectement, permettre l'accès à ses propres documents en cas de litige. Woobe en propre ne peut que orienter les recherches pour identifier des utilisateurs, et remonter alors avec l'aide des enrôleurs (huissiers, avocats, ...) à ces mandataires qui peuvent à leur tour être sommés par un tribunal de fournir l'accès à un juge d'instruction ou enquêteur aux documents concernés.

Unique, novateur et éprouvé

Le système de Woobe est tellement différent que les certifications existantes ne sont pas pertinentes (par exemple, la sécurité des centres de données), puisque sa sécurité s'appuie sur une véritable identité dématérialisée couplée à un schéma de chiffrement original et non une P.K.I.

La société a donc demandé à deux experts reconnus de la cryptographie, le Professeur Jean-Jacques Quisquater et François Koeune du UCL Crypto Group, de procéder à un audit du système. Leur conclusion ? Woobe fonctionne !

Les fonctionnalités de Woobe

Signer, sceller et livrer des contenus en toute confiance

Applications et fonctionnalités

▶ **Identification en tant que personne physique ou morale**

Woobe permet à l'utilisateur de s'identifier en tant que personne physique ou morale (directeur, avocat, comptable, etc. représentant une organisation).

▶ **Signataires et parties prenantes multiples**

L'utilisateur peut inviter des collègues à consulter et signer un document avant de le sceller pour expédition. Il peut ensuite inviter plusieurs destinataires externes à signer un document, et fixer des échéances.

▶ **Utilisateurs mandatés**

L'utilisateur peut déléguer à d'autres des tâches, qu'ils effectuent à l'aide de leur propres identifiants, sous le couvert précis des mandats émis.

▶ **Avis**

L'utilisateur peut être notifié de documents en attente sur tout terminal.

▶ **Possibilité de refus**

L'utilisateur ne peut être forcé d'accepter un document qu'il ne souhaite pas recevoir (effet important de Droit).

▶ **Traçabilité sans base de données centralisée**

Chaque document contient son historique complet (date et heure de chaque action contractuelle acceptation/refus, ouverture, signature, etc.).

▶ **Flux de travail flexibles**

Les documents Woobe peuvent être copiés en toute sécurité sur une clé USB, un disque dur ou un espace de stockage en ligne, puisque seuls les utilisateurs autorisés y ont accès. Toutes les versions d'un document se synchronisent automatiquement.

▶ **Protection et confidentialité complètes des données**

Seuls les propriétaires d'un document (créateur, signataires, destinataires, et leurs mandataires) peuvent y accéder, grâce à l'identification biométrique. La sécurité est garantie par le système unique d'identification et de chiffrement de Woobe.

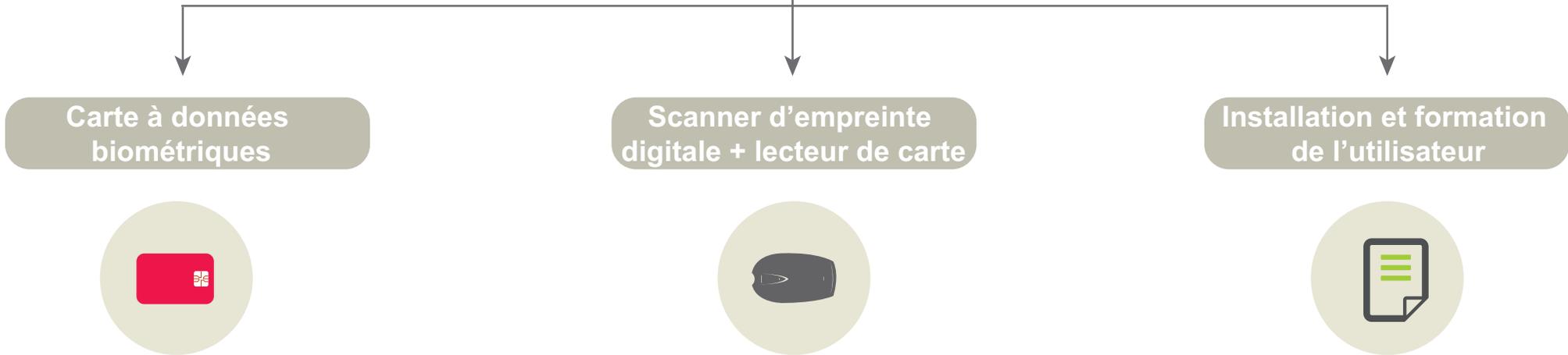
▶ **Conformité réglementaire**

Woobe répond aux normes internationales les plus strictes en matière de confidentialité des données et de communications légalement contraignantes.

Woobe facture à l'expéditeur **1€** par document envoyé et par destinataire, avec des réductions pour les grands volumes en heure creuse.

Des formules de déploiement sur mesure sont disponibles à la demande, y compris :

- ▶ La distribution des cartes à puce Woobe avec l'aide d'un réseau d'enrôleurs assermentés et indépendants de Woobe
- ▶ Les scanners dynamiques d'empreintes digitales/lecteurs de cartes de Woobe
- ▶ L'équipement et la formation des utilisateurs.



Notre entreprise

Woobe permet à l'information d'être signée, scellée et livrée électroniquement en toute confiance, grâce à un système d'identification biométrique et de chiffrement numérique. Il s'agit de la seule solution technologique qui garantit la valeur légale des échanges numériques en identifiant avec certitude les utilisateurs individuels à chaque étape critique. Créée en 2010 par un ancien magistrat, Philippe Morel, et deux associés, Alain Llorens et Bernard Hauzeur, la société reste détenue par les trois fondateurs et un comité d'investisseurs. Le siège de Woobe est à Paris.

Fondateurs



Philippe Morel
Fondateur et Président
Ancien magistrat



Bernard Hauzeur
Fondateur et
directeur technologique



Alain Llorens
Fondateur et
directeur de l'exploitation

Investisseurs et membres du comité



Michel Poss
Directeur de projets Conformité
et gestion du risque, Manager
consultant Capgemini, Teamlog
Directeur Services Professionnel Novell,
Compuware, Oracle, etc



Olivier Bougé
Directeur du développement

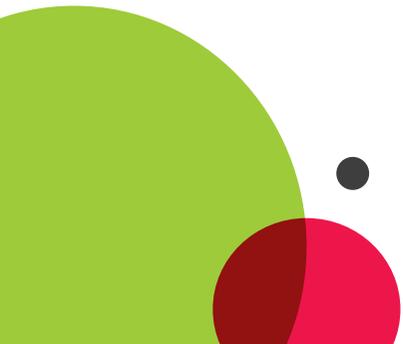


Vincent Lebunetel
CEO de Boost.rs,
administrateur de Welcome City Lab
et de Tech'4'Team

Le nom Woobe

Woobe se lit « wou-bi », rappelant l'anglais « Who be ? » (Qui est ?) et le chinois « wǒ bì » (我必), qui signifie « moi certainement ». Cette appellation souligne l'identité, qui est au cœur des deux engagements de Woobe : la légalité et la confidentialité.

Ils nous font confiance



Trois start-up distinguées par Finance Innovation

LES ECHOS | LE 27/05 À 06:00, M5 À JOUR À 15:47



Les Echos M < 2/3

Un système pour éviter les usurpations d'identité

Woobe promet de « garantir la confidentialité et la valeur juridique des échanges numériques en identifiant de manière irrévocable les parties prenantes ». La start-up a développé un système biométrique « unique » combinant une identification par carte à puce à la reconnaissance électronique des empreintes digitales. Cette solution devrait trouver son public, alors que les autorités sensibilisent de plus en plus aux risques d'usurpation d'identité permettant à des escrocs d'obtenir frauduleusement le paiement d'une facture fictive.

LE CHIFFRE DU JOUR

400

CYBERCRIMINALITÉ

Montant, en milliards de dollars, dérobé en ligne en 2014 (source Forum économique mondial) qui s'ajoute au milliard de données volées (breachlevelindex). Un chiffre qui explique la frilosité des compagnies d'assurance à couvrir ce risque et la création d'outils dédiés (ex : Woobe)

L'ARGUS
de l'assurance.com

→ Est-ce que tout le monde peut utiliser Woobe ?

Oui, Woobe est adapté à toute organisation ou individu souhaitant établir un contrat opposable ou communiquer électroniquement avec le plus haut niveau de confidentialité et de sécurité. Woobe permet aux utilisateurs de signer à titre officiel (par exemple en tant que directeur commercial plutôt qu'en tant que personne physique) et de limiter leur responsabilité légale à un montant spécifié (par exemple, 100.000 euros).

→ Qui sont les clients de Woobe ?

Dans sa phase initiale, Woobe est déjà utilisé par des auditeurs, des avocats et des huissiers en France et à l'international. L'entreprise est également en pourparlers avec plusieurs institutions internationales pour déployer le système dans l'ensemble de leurs organisations.

→ Combien de temps faut-il pour ouvrir un compte Woobe et s'en servir ?

Woobe est actuellement disponible aux grandes organisations au cas par cas, suite à une étude de faisabilité. En France, les déploiements prennent en moyenne cinq jours ouvrables.

→ Quelles est la configuration requise pour Woobe ?

Woobe est actuellement compatible avec Microsoft Windows 7 et 8 et sera bientôt disponible sur tous les principaux systèmes d'exploitation, y compris Mac OS X et mobiles.

→ Puis-je utiliser Woobe sur mon mobile ?

Woobe est actuellement uniquement disponible pour une utilisation sur PC. Une version mobile est en cours de développement.

→ Mon organisation peut-elle adapter le système Woobe ?

Oui, Woobe peut être adapté à toute organisation. De nouvelles fonctionnalités sont développées avec des clients pour répondre aux besoins spécifiques de leurs secteurs.

→ Combien coûte Woobe ?

Woobe coûte 1 € par document envoyé, avec des réductions possibles pour les grands volumes envoyés en heure creuse.

→ Les destinataires doivent-ils payer également ?

Non, la réception d'un document est gratuite, mais tous les utilisateurs doivent être connectés au système Woobe. Un prix par destinataire est facturé à l'expéditeur.

→ Puis-je envoyer des documents Woobe à des utilisateurs non-connectés au système Woobe ?

Oui. Toutefois, le destinataire ne sera en mesure d'y accéder que si vous consentez explicitement à un scellé autorisant l'identification par certificat cryptographique classique (PIN code ou mot de passe), et donc un abaissement substantiel de la sécurité, le destinataire n'étant pas utilisateur de Woobe. Dans tous les cas, il ne pourra pas valablement signer les documents reçus.

→ Combien de documents puis-je envoyer ou stocker ?

La seule limite est celle de la capacité de stockage de votre équipement informatique.



➔ Quels formats de fichier sont acceptés par le système ?

Le logiciel client Woobe utilise PDF/A, le seul format de fichier standard permettant de garantir que tous les utilisateurs du document, notamment ses signataires, voient exactement le même contenu (PDF n'est plus un format propriétaire d'Adobe, mais la norme ISO 19005). Woobe peut convertir tous les formats (Word, OpenOffice, Excel, Access, etc.) et les documents issus des applications professionnelles (CAD/CAM, ERP, CRM, etc.) en PDF/A.

PDF/A (« A » signifiant Archive) est conçu de manière à être passif et immuable et peut donc soutenir la preuve de l'intégrité d'un document. La version PDF/A-3 permet au format Office original et autre fichier de données d'être liés au document PDF/A natif, pour que les destinataires puissent réutiliser les données, mais sans la garantie d'intégrité visuelle que seul le format PDF/A permet.

➔ Quels outils de reporting sont proposés ?

Chaque utilisateur peut accéder à un index détaillé de tous ses échanges, qui peuvent être triés et classés par des filtres. De plus, chaque document contient un historique avec la date et l'heure de chaque action critique (création, signature, acceptation, etc. des contenus par tel ou tel utilisateur) pour servir de preuve légale en cas de besoin.

Dans le souci permanent de confidentialité, le système rend impossible la consultation du trafic détaillé d'un utilisateur, même par les opérateurs de Woobe. Le serveur ne compte que le nombre de destinataires des messages et le volume total envoyé, pour permettre la facturation.

➔ Quelle assistance technique apportez-vous ? Existe-t-il un numéro d'appel ?

Au-delà des informations détaillées disponibles sur le site de Woobe, nous assurons une assistance téléphonique du lundi au samedi de 7h à 19h.

➔ En quoi Woobe est-il plus sûr que les autres solutions disponibles ?

Le système Woobe s'appuie sur une forme unique d'identification biométrique dynamique, ce qui constitue l'un des moyens d'identification les plus sûrs, couplé au chiffrement/dé chiffrement des données par la carte à puce. L'utilisateur est assuré que ses données restent confidentielles, quel que soit le terminal utilisé. Chaque document Woobe est chiffré et ne peut être ouvert que lorsque la carte à puce personnelle de l'utilisateur est concordante avec son empreinte digitale dynamique.

➔ Woobe peut-il servir de preuve légale dans tous les pays ?

Oui, tout à fait. Woobe garantit la valeur légale des échanges numériques en identifiant irréfutablement les auteurs, les expéditeurs, les destinataires et les autres acteurs à chaque étape critique, par la concordance biométrique dynamique. Autre aspect essentiel, le consentement et l'accord de l'utilisateur est intégré au processus, alors que la confidentialité des données est assurée par l'absence de base de données centralisée sur laquelle les données personnelles seraient stockées. Woobe est conforme à la réglementation internationale la plus stricte, dont la directive européenne (EC) no. 45/2001 sur la confidentialité des données.

➔ Quels risques implique l'utilisation de Woobe ?

Woobe élimine le risque de la communication numérique en sécurisant et rendant inaltérable les documents transportés, ainsi qu'en en garantissant la traçabilité sur le document. Seuls les utilisateurs autorisés et dûment identifiés peuvent accéder aux contenus qui leur sont destinés.

Segment	Applications potentielles			
	À l'externe :		À l'interne :	
Services financiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrats en ligne ➤ Prêts, contrats personnalisés et confidentiels ➤ Relevés ➤ Lettres de change ➤ Recouvrement de créances 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affacturage ➤ Ordres financiers ➤ Garanties ➤ Mandats sur des comptes de société (trésoriers, comptables, secrétariats sociaux, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de la délégation ➤ Applications de partage et de traitement ; processus d'approbation 	
Auditeurs, professions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ e-mails « en recommandé avec accusé de réception » + suivi des ouvertures! ➤ Signatures certifiées ➤ Dates certifiées ➤ Accords de confidentialité ➤ Relations entre les avocats, les cours et d'autres experts juridiques (huissiers, notaires...) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mandats et procurations ➤ Suivi et archivage des documents 	
Marchés et acteurs du commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appels d'offres, estimations, cahiers des charges, commandes, instructions de livraison, avis et factures avec traçabilité de remise et d'ouverture ➤ Garanties, Assurances ➤ Documents confidentiels, propriété industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection des droits d'auteur et de la marque ➤ Confidentialité renforcée pour des utilisateurs concurrents ➤ Offres personnalisées confidentielles, conditions générales, etc. ➤ Création de contrats en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Traçabilité et archivage sécurisés de l'information 	
PME	Externe et interne			
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echange de toute sorte d'information confidentielle, en toute sécurité et de manière légalement contraignante. 			



Pour toute information complémentaire:

Philippe Morel

Fondateur et Président

Tel : +33 (0)6 88 78 40 29

pmorel@woobe.fr

www.woobe.fr

